



U.C.S.A. cgt

Mobilisation du 28 juin

**Le mépris ça suffit !
Le gouvernement doit entendre !**

La journée du 23 juin a démontré une nouvelle fois la grande détermination des salarié-es, jeunes, privé-es d'emplois et retraité-es à poursuivre la mobilisation pour obtenir le retrait du projet de loi Travail et des nouveaux droits.

De nombreuses actions multiformes ont eu lieu dans tout le pays, malgré toutes les tentatives du gouvernement pour discréditer le mouvement social, en agitant la peur et la remise en cause des libertés fondamentales à travers l'interdiction du droit à manifester à Paris.

Le 23 juin a été également une journée importante de votation citoyenne. C'est d'ores et déjà plusieurs centaines de milliers d'expressions des salarié-es, jeunes, privé-es d'emplois et retraité-es qui réaffirment très majoritairement leur opposition au projet de loi travail, particulièrement sur : l'inversion de la hiérarchie des normes, les accords de développement et de maintien de l'emploi, les conditions de licenciement, le référendum d'entreprise, la médecine du travail.

C'est lors d'une nouvelle journée d'actions, de grèves et de manifestations, le 28 juin, que seront remises ces votations auprès des préfetures dans les départements et auprès de la présidence de la République. Les organisations tiendront une conférence de presse le 28 juin au matin.

Le Président de la République persiste dans son refus d'entendre le mouvement syndical et les 70% de français-es opposé-es au projet de loi travail. Un tel mépris est inqualifiable.

Le gouvernement a la responsabilité pleine et entière de trouver une issue à cette crise.

Si le gouvernement reste sourd, les organisations syndicales appelleront à poursuivre la mobilisation durant le débat parlementaire, début juillet. Elles se retrouveront le 29 juin.

A France télévisions, la CGT a déposé un préavis de grève pour permettre aux salariés de se joindre aux manifestations ([voir ici](#)).

► A Paris, RDV pour la manifestation de Bastille à la Place d'Italie.

Paris, le 27 juin 2016

Loi travail

Préavis de grève du mardi 28 juin 2016

Je ne respecterai pas l'interdiction de manifester !

(→ signez la **pétition** – bientôt 150 000 signataires)

La manifestation nationale unitaire du 14 juin à Paris et en région a été une grande réussite. Elle illustre la détermination des salarié-e-s, des privé-e-s d'emploi, des jeunes et des retraité-e-s à gagner le retrait du projet de loi Travail et à obtenir de nouveaux droits.

Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, FIDL et UNL ont dénoncé les violences qui ont émaillé les abords de la manifestation. Leur service d'ordre a joué son rôle en assurant le bon déroulement du cortège syndical.

Le Premier ministre ose assimiler les manifestants à ceux qu'il qualifie de casseurs et rejette sa propre responsabilité sur les organisations syndicales en leur imputant le climat social qui se détériore. Il veut interdire les manifestations comme si en muselant la contestation, il réglait le problème. Il cherche ainsi à détourner l'opinion publique du problème posé par le projet de loi.

Les organisations refusent l'inversion de la hiérarchie des normes, les accords dits de développement et de maintien de l'emploi, les conditions de licenciement, le référendum d'entreprise, la refonte de la médecine du travail. Autant d'éléments dans le projet de loi qui en l'état sont défavorables aux salariés.

D'ores et déjà des dizaines de milliers de votations pour le retrait du projet de loi sont accueillies. Les organisations appellent les salarié-e-s, les privé-e-s d'emploi, les jeunes, et les retraité-e-s à voter massivement (voir [ici](#) la votation à FTV)

Les organisations appellent à participer massivement aux journées de mobilisation nationale les 23 et 28 Juin prochains. Ce sera un moyen d'exercer le droit fondamental de tout citoyen à manifester.

- Le **23 juin**, pendant l'examen au Sénat
- le **28 juin prochain**, date prévue du vote du Sénat, pour remettre la votation citoyenne auprès des préfectures et à la Présidence de la République pour la région parisienne.

Compte tenu de la réglementation qui oblige les syndicats à déposer un préavis au moins 5 jours francs avant le début de la grève, la CGT et FO ont décidé de se répartir les deux journées de mobilisation.

Dans ce cadre la CGT de France télévisions appelle à cesser le travail le 28 juin à compter de 0H00 et pour une durée de 24H.

Paris, le 21 juin 2016

Pour la CGT de France télévisions,

Marc Chauvelot
Délégué syndical central

*reçu en main propre le 21.06.2016
avec les normes d'usage.*

*Nicole Lepoutre
DEN 8000*